



## DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 - 238

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Cession*

### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **ALIENATION DE GRE A GRE D'UN LIT 1 PERSONNE**

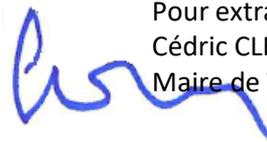
Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par madame Chantal Prieur, trésorière de l'association « Pierres, Pôle et Compagnie », en date du 23 décembre 2024 ;
- Considération la volonté de la municipalité de favoriser le réemploi de mobiliers non-utilisés ;

### **DECIDE**

- De céder un lit 1 personne à l'association « Pierres, Pôle et Compagnie » pour un montant de 40 € TTC ;
- De procéder à toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à cette vente.

A Tonnerre, le 23 décembre 2024



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre

